

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE CAEN

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS
ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX ADJOINTS**

LE MAIRE DE CAEN
Député du Calvados

Vu l'arrêté n° 2009/769 du 23 juillet 2009 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints,

Vu l'arrêté n° 2010/651 du 16 juin 2010 portant délégation de fonctions et de signature aux 10^{ème} et 15^{ème} adjoints,

Vu l'arrêté n° 2008/769 du 8 septembre 2008 donnant délégation de fonctions à des conseillers municipaux,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18, L.2122-18-1 et L.2122-23,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les adjoints au maire, et que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais,

ARRETE

TITRE I : DÉLÉGATION DE FONCTIONS AUX ADJOINTS

ARTICLE I.1 : Mme Corinne FÉRET, première adjointe, est chargée du personnel communal, de l'égalité hommes – femmes et du bureau des temps.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour :

- la gestion prévisionnelle des ressources humaines
- la formation du personnel
- la présidence des instances paritaires
- le pilotage de l'élaboration du projet d'administration
- la mise en place et le suivi des relations avec le médiateur municipal
- la mise en place et l'animation du "bureau des temps"
- les services de proximité, les formalités administratives (élections – état civil – formalités diverses) et les affaires funéraires.

ARTICLE I.2 : M. Xavier LE COUTOUR, deuxième adjoint, est chargé de l'urbanisme, du logement et du renouvellement urbain.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour :

- l'urbanisme : aspects réglementaires, élaboration et gestion des opérations d'urbanisme opérationnel, urbanisme prospectif

- la mise en place et l'animation de l'atelier public d'urbanisme et les relations avec l'AUCAME (Agence d'Etudes d'Urbanisme de Caen-Métropole)
- la délivrance des autorisations en matière de droit des sols
- la réglementation et les autorisations liées à l'affichage, à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes
- la politique et les actions foncières liées à l'urbanisme opérationnel et les relations avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie
- l'habitat, la conduite et le suivi des opérations d'amélioration de l'habitat (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat – Programme Social Thématique – ou tout autre dispositif)
- la politique d'accès au logement en lien avec l'établissement public de coopération intercommunale compétent (suivi du programme local de l'habitat, ...)
- les relations entre la Ville et les bailleurs sociaux
- les opérations de renouvellement urbain.

ARTICLE I.3 : M. Marc LEVILLY, troisième adjoint, est chargé des finances, du budget, des affaires générales et de l'évaluation des politiques publiques.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour :

- les affaires budgétaires et financières (budget, fiscalité, prospective et programmation financières, gestion des emprunts et de la trésorerie)
- le lien avec les structures "satellites" (SEM...)
- les affaires juridiques et contentieuses
- les systèmes d'information
- les réseaux de communication (téléphone, radio) et l'énergie
- le centre de documentation informatisé
- les archives municipales
- les assurances
- la gestion et l'affectation des locaux de l'Hôtel de ville et d'une façon générale des locaux abritant les services municipaux
- les achats de matériels et de mobiliers de bureaux.

ARTICLE I.4 : Mme Marie-Jeanne GOBERT, quatrième adjointe, est chargée de la jeunesse, de la vie associative, des sports et des activités extra-scolaires.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour :

- l'animation du Conseil consultatif de la Jeunesse
- la politique de loisirs des jeunes (M.J.C./centres d'animations, accueil des Adolescents) et le développement des activités extrascolaires
- l'animation du conseil de la vie associative
- le centre de ressources pour les associations et les équipements de quartier : Maisons de quartier – Centres socio-culturels – Salle Municipale d'Animation des Quartiers
- les sports amateurs et professionnels
- les activités physiques et sportives.

ARTICLE I.5 : M. Gilles DÉTERVILLE, cinquième adjoint, est chargé de la solidarité, des affaires sociales, des personnes âgées, de l'insertion et du handicap.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour :

- les relations entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale et les autres institutions, pour la mise en œuvre des politiques sociales
- la politique en faveur des personnes les plus en difficulté
- les Clubs 3ème âge et les animations inter-génération

- l'insertion et la formation professionnelles
- la politique en faveur des personnes handicapées.

ARTICLE I.6 : Mme Josette TRAVERT, sixième adjointe, est chargée de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la prospective économique.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour :

- les relations avec l'université, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche
- le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication
- les actions en matière de prospective économique
- l'accueil et l'accompagnement de la création d'entreprises
- les zones franches urbaines.

ARTICLE I.7 : M. Rudy L'ORPHELIN, septième adjoint, est chargé de l'environnement, du développement durable et des déplacements.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour :

- l'intégration des objectifs de développement durable dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques conduites par la ville ainsi qu'à leur évaluation environnementale, et toute action s'y rapportant
- toute mesure propre à améliorer la qualité de la vie et à contribuer au développement de l'éducation, de la formation et de l'information des citoyens en matière d'environnement, et toute action s'y rapportant
- l'élaboration, l'animation et la coordination de la politique communale de lutte contre l'effet de serre et les changements climatiques, la politique de l'eau et la protection de la biodiversité, et toute action s'y rapportant
- la lutte contre les pollutions visuelles (tags, affichage sauvage)
- la propreté urbaine et la gestion urbaine de proximité
- les actions liées aux déplacements et aux transports urbains
- l'eau potable et les eaux pluviales
- les relations avec la communauté d'agglomération pour ce qui concerne l'assainissement (eaux usées).

ARTICLE I.8 : Mme Cécile DOSSOU, huitième adjointe, est chargée de la voirie, des travaux et des espaces publics.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour :

- la gestion de la voie publique (travaux, éclairage public, mobilier urbain, relations avec les concessionnaires, occupations du domaine public)
- les procédures et formalités liées à l'organisation urbaine, notamment le classement et le déclassement du domaine public, les alignements
- la coordination des actions concernant la prévention des risques majeurs d'origine technologique ou naturelle
- les carrières.

ARTICLE I.9 : M. Pascal BLANCHETIER, neuvième adjoint, est chargé de la démocratie participative, de l'intégration et de la citoyenneté.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour :

- la concertation, et notamment les conseils consultatifs de quartier
- la mise en place et le suivi des budgets participatifs de quartier
- les relations avec les associations d'anciens combattants, résistants et déportés
- les relations avec la défense nationale.

ARTICLE I.10 : Mme Claudine MAGUET, dixième adjointe, est chargée de la famille et de la petite enfance.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour :

- la petite enfance au travers du développement des structures d'accueil, et la famille
- la politique d'accompagnement à la parentalité.

ARTICLE I.11 : M. Jean NOTARI, onzième adjoint, est chargé du tourisme, des relations internationales, de la coopération et des jumelages, des espaces verts, parcs, forêts et jardins communaux.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour :

- le développement de l'activité touristique et le suivi de la politique touristique de l'office de tourisme
- la conduite de la politique de coopération décentralisée et les relations internationales
- le développement et l'entretien des espaces verts
- la politique de sensibilisation, de préservation et d'amélioration des espaces naturels et des paysages urbains, et toute action s'y rapportant
- le port de plaisance.

ARTICLE I.12 : M. Eric VEVE, douzième adjoint, est chargé du commerce, de l'artisanat et des entreprises.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour :

- le commerce, l'artisanat et les professions libérales
- la gestion des droits de place et les marchés
- le développement des zones d'activités caennaises.

ARTICLE I.13 : Mme Colette GISSOT, treizième adjointe, est chargée des quartiers prioritaires et de l'animation sociale des quartiers.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour :

- la politique de la Ville et les dispositifs qui en relèvent, dont le contrat local de sécurité
- le contrat urbain de cohésion sociale (C.U.C.S.)
- le développement territorial sur les quartiers
- la politique en matière d'hygiène et de santé et de développement d'une offre de santé publique sur la Ville

ARTICLE I.14 : M. Jean-Louis TOUZÉ, quatorzième adjoint, est chargé du patrimoine bâti, de la sécurité et de la police municipale.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour :

- les opérations de construction, d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti communal
- la gestion du patrimoine privé et des foires de la Ville
- la représentation du Maire dans les diverses instances relatives à la sécurité et à l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public et aux immeubles de grande hauteur, et les actions qui y sont liées
- la police municipale y compris le stationnement payant, la sécurité scolaire, et la surveillance des bâtiments et domaines communaux
- la police des immeubles menaçant ruine.

ARTICLE I.15 : Mme Annie LEBON, quinzième adjointe, est chargée de l'éducation, du programme de réussite éducative, des affaires scolaires et de la prévention routière.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour :

- la conduite de l'élaboration du Plan Educatif Local et les activités périscolaires
- l'amélioration des conditions d'enseignement du 1^{er} et du second degré (écoles et conditions d'enseignement)
- la restauration scolaire.

ARTICLE I.16 : M. Cédric LEROY, seizième adjoint, adjoint de quartier est chargé d'une mission de liaison avec les habitants des quartiers suivants : Maladrerie, Saint-Gabriel, Chemin-Vert et Folie-Couvrechef. Il connaît de toute question intéressant à titre principal ces quartiers. Il veille à l'information des habitants et favorise leur participation à la vie du quartier.

Par ailleurs, M. Cédric LEROY est délégué à la vie associative, auprès de l'adjoint chargé de la jeunesse, de la vie associative, des sports et des activités extra-scolaires.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ce domaine.

ARTICLE I.17 : Mme Sylvie RELAND, dix-septième adjointe, adjointe de quartier est chargée d'une mission de liaison avec les habitants des quartiers suivants : Gare, Demi-Lune, Sainte-Thérèse, Guérinière, Saint-Michel, Vaucelles, Armand Marie et Grâce de Dieu. Elle connaît de toute question intéressant à titre principal ces quartiers. Elle veille à l'information des habitants et favorise leur participation à la vie du quartier.

Par ailleurs, Mme Sylvie RELAND est déléguée à l'hygiène et à la santé, auprès de l'adjoint chargé de l'animation sociale des quartiers et des quartiers prioritaires.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ce domaine.

ARTICLE I.18 : M. Jacky TOULLIER, dix-huitième adjoint, adjoint de quartier est chargé d'une mission de liaison avec les habitants des quartiers suivants : Centre, Presqu'île et Hippodrome. Il connaît de toute question intéressant à titre principal ces quartiers. Il veille à l'information des habitants et favorise leur participation à la vie du quartier.

Par ailleurs, M. Jacky TOULLIER est délégué aux services de proximité et aux formalités administratives (élections – État civil – formalités diverses, Affaires funéraires), auprès de l'adjoint chargé du personnel communal, de l'égalité hommes-femmes et du bureau des temps.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ce domaine.

ARTICLE I.19 : Mme Samia CHEHAB, dix-neuvième adjointe, adjointe de quartier est chargée d'une mission de liaison avec les habitants des quartiers suivants : Prairie, Saint-Ouen, Caponière, Haie-Vigné, Hastings, Venoix, et Beaulieu. Elle connaît de toute question intéressant à titre principal ces quartiers. Elle veille à l'information des habitants et favorise leur participation à la vie du quartier.

Par ailleurs, Mme Samia CHEHAB est déléguée à l'innovation culturelle.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ce domaine.

ARTICLE I.20 : M. Serge LEMONNIER, vingtième adjoint, adjoint de quartier est chargé d'une mission de liaison avec les habitants des quartiers suivants : Saint-Julien, Université, Calvaire-Saint-Pierre, Mont-Coco, Campus II, Saint-Gilles, Saint-Jean-Eudes, Calmette, Lebisey, Pierre-Heuzé et Plateau Nord. Il connaît de toute question intéressant à titre principal ces quartiers. Il veille à l'information des habitants et favorise leur participation à la vie du quartier.

Par ailleurs, M. Serge LEMONNIER est délégué à la vie universitaire, auprès de l'adjoint chargé de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la prospective économique.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ce domaine.

TITRE II : DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX ADJOINTS

ARTICLE II.1 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **Mme Corinne FÉRET, première adjointe**, chargée du personnel communal, de l'égalité hommes – femmes, et du bureau des temps, pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions, à l'exception :

- des contrats de délégation de service public
- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur ou bailleur)
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révocable, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la Ville
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la Ville
- des actes relatifs aux élections, à l'Etat Civil, aux formalités diverses et aux affaires funéraires, sauf en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacky TOULLIER, Maire-adjoint de quartier.

Délégation lui est également donnée pour signer,

- en cas d'absence ou d'empêchement du Maire et de l'adjoint ayant reçu délégation de signature dans le domaine concerné, tous les actes, arrêtés, courriers et tous documents
- en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, les lettres de recrutement du personnel municipal, les arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel communal et les lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la Ville.

ARTICLE II.2 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **M. Xavier LE COUTOUR, deuxième adjoint**, chargé de l'urbanisme, du logement et du renouvellement urbain, pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions, à l'exception :

- des contrats de délégation de service public
- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révocable, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la Ville
- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la Ville.

ARTICLE II.3 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **M. Marc LEVILLY, troisième adjoint**, chargé des finances, du budget, des affaires générales et de l'évaluation des politiques publiques, pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions, à l'exception :

- des contrats de délégation de service public
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur ou bailleur)
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révocable, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la Ville
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la Ville.

ARTICLE II.4 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **Mme Marie-Jeanne GOBERT, quatrième adjointe**, chargée de la jeunesse, de la vie associative, des sports et des activités extra-scolaires pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions, à l'exception :

- des contrats de délégation de service public
- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur ou bailleur)
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révocable, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la Ville
- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la Ville.

ARTICLE II.5 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **M. Gilles DETERVILLE, cinquième adjoint**, chargé de la solidarité, des affaires sociales, des personnes âgées, de l'insertion et du handicap, pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions, à l'exception :

- des contrats de délégation de service public
- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur ou bailleur)
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révocable, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la Ville
- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la Ville.

ARTICLE II.6 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **Mme Josette TRAVERTE, sixième adjointe**, chargée de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la prospective économique, pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions, à l'exception :

- des contrats de délégation de service public
- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur ou bailleur)
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révocable, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la Ville
- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la Ville.

ARTICLE II.7 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **M. Rudy L'ORPHELIN, septième adjoint**, chargé de l'environnement, du développement durable et des déplacements, pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions, à l'exception :

- des contrats de délégation de service public
- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur ou bailleur)
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révocable, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la Ville

- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la Ville.

ARTICLE II.8 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **Mme Cécile DOSSOU, huitième adjointe**, chargée de la voirie, des travaux et des espaces publics, pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions, à l'exception :

- des contrats de délégation de service public
- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur ou bailleur)
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révocable, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la Ville
- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la Ville.

ARTICLE II.9 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **M. Pascal BLANCHETIER, neuvième adjoint**, chargé de la démocratie participative, de l'intégration et de la citoyenneté, pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions, à l'exception :

- des contrats de délégation de service public
- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur ou bailleur)
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révocable, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la Ville
- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la Ville.

ARTICLE II.10 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **Mme Claudine MAGUET, dixième adjointe**, chargée de la famille et de la petite enfance, pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions, à l'exception :

- des contrats de délégation de service public
- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur ou bailleur)
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révocable, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la Ville
- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la Ville.

ARTICLE II.11 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **M. Jean NOTARI, onzième adjoint**, chargé du tourisme, des relations internationales, de la coopération et des jumelages, des espaces verts, parcs, forêts et jardins communaux pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions, à l'exception :

- des contrats de délégation de service public

- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur ou bailleur)
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révocable, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la Ville
- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la Ville.

ARTICLE II.12 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **M. Eric VEVE, douzième adjoint**, chargé du commerce, de l'artisanat et des entreprises, pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions, à l'exception :

- des contrats de délégation de service public
- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur ou bailleur)
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révocable, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la Ville
- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la Ville.

ARTICLE II.13 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **Mme Colette GISSOT, treizième adjointe**, chargée des quartiers prioritaires et de l'animation sociale des quartiers, pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions, à l'exception :

- des contrats de délégation de service public
- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur ou bailleur)
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révocable, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la Ville
- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la Ville.

ARTICLE II.14 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **M. Jean-Louis TOUZÉ, quatorzième adjoint**, chargé du patrimoine bâti, de la sécurité et de la police municipale, pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions, à l'exception :

- des contrats de délégation de service public
- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la Ville.

ARTICLE II.15 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **Mme Annie LEBON, quinzième adjointe**, chargée de l'éducation, du programme de réussite éducative, des affaires scolaires et de la prévention routière, pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions, à l'exception :

- des contrats de délégation de service public

- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur ou bailleur)
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révocable, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la Ville
- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la Ville.

ARTICLE II.16 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **Mme Sylvie RELAND, dix-septième adjointe, adjointe de quartier**, pour signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Colette GISSOT, quatorzième adjoint, tous les actes relatifs à l'hygiène et à la santé, à l'exception :

- des contrats de délégation de service public
- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur ou bailleur)
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révocable, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la Ville
- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la Ville.

ARTICLE II.17 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **M. Jacky TOULLIER, dix-huitième adjoint, adjoint de quartier**, pour signer tous les actes relevant de sa délégation aux élections, à l'État civil, aux formalités diverses et aux affaires funéraires, à l'exception :

- des contrats de délégation de service public
- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur ou bailleur)
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révocable, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la Ville
- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la Ville.

TITRE III : DELEGATION DE FONCTIONS AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

ARTICLE III.1 : M. Fabrice LE VIGOUREUX, Conseiller Municipal, est délégué auprès de M. Eric VEVE, 12^{ème} Adjoint, chargé du commerce, de l'artisanat et des entreprises. Délégation de fonction lui est donnée dans le domaine des relations avec les entreprises.

ARTICLE III.2 : Les autres dispositions de l'arrêté municipal n° 2008/769 accordant des délégations de fonctions aux conseillers municipaux demeurent inchangées.

TITRE IV : SUBDÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARTICLE IV.1 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **Mme Corinne FÉRET, première adjointe**, pour signer les décisions prises en application de la délégation donnée par le conseil municipal au maire, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

TITRE V : DISPOSITIONS COMMUNES

ARTICLE V.1 : Les présentes délégations prendront fin au cas où les délégataires viendraient à cesser leurs fonctions, et en tout état de cause à l'expiration du mandat du Conseil Municipal élu en mars 2008.

ARTICLE V.2 : Le présent arrêté annule et remplace les arrêtés n° 2009/769 du 23 juillet 2009 et n° 2010/651 du 16 juin 2010 portant délégation de fonctions et de signature aux adjoints.

ARTICLE V.3 : Monsieur le Directeur Général des services de la Ville, Monsieur le Procureur de la République, Monsieur le Trésorier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE V.4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

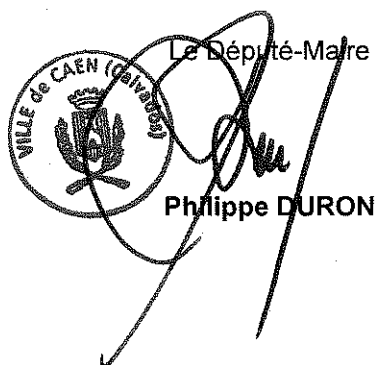
M. le Préfet du Calvados

M. le Procureur de la République

M. le Trésorier Municipal

Notifiée aux intéressés et affichée aux lieu et place ordinaires.

Fait à Caen, le 15 septembre 2010


Le Député-Maire
Philippe DURON

PREFECTURE DU CALVADOS

- 6 OCT. 2010

COURRIER

Affiché le : 06 OCT. 2010